



Tel : 03.81.55.21.66
contact@mairie-nancray25.fr

LA GAZETTE MUNICIPALE

SEPTEMBRE 2025

L'édito du Maire

Un investissement pour le réseau de chaleur communal...

La Commune est dotée d'une chaufferie au bois dont la chaudière connaît une panne irréparable. Cet équipement permet le chauffage de 4 bâtiments communaux (l'école, l'espace du Vaizot, la mairie et le bâtiment de la bibliothèque) et du presbytère auquel des calories sont vendues.

Une chaudière fioul de secours a permis de pallier temporairement cette panne. Cependant, il est nécessaire de remplacer le matériel défectueux pour maîtriser les dépenses d'énergie. D'autre part, ce choix permet d'utiliser du combustible local (plaquettes de bois) en évitant l'utilisation d'énergie fossile.

Dans le respect des règles des marchés publics, nous avons sélectionné une entreprise locale qui propose un matériel biomasse faisant référence chez les professionnels. La solution retenue doit permettre d'optimiser la production de chaleur en baissant la consommation de plaquettes bois.

Nous avons sollicité les financeurs institutionnels afin d'obtenir le meilleur taux de subvention. Ainsi sur un investissement de presque 170 000 € TTC, le reste à charge estimé de la Commune est d'environ 50 000€.

Les chemins ruraux...

Certains chemins sont en mauvais état, des utilisateurs s'en plaignent et ont demandé à la Commune d'agir, même si elle n'en a pas l'obligation légale.

La Commune ne perçoit aucun financement pour entretenir les chemins ruraux. Pour permettre le maintien de leur praticabilité et le financement de travaux, une procédure légale existe. Elle est actuellement mise en œuvre par le conseil municipal.

L'enquête publique faisant partie de ce processus est terminée depuis le 17 septembre. Plus d'une quinzaine de contributions a été apportée. Le commissaire enquêteur a remis un rapport et, enfin, le conseil municipal pourra se prononcer sur la mise en place de cette **taxe spéciale**. Cette dernière ne s'appliquera qu'aux **propriétaires des parcelles agricoles concernées** par la présence de ces chemins ruraux.

Au plaisir de vous rencontrer

Le Maire, Vincent FIÉTIER

Les échos du conseil municipal

Conseil Municipal du jeudi 18 septembre 2025

Présent-e-s : Mmes et MM. Philippe BRECHENMACHER – Sylvie CATTEL – Aline GUY-CHAUVILLE – Vincent FIÉTIER - Annette GIRARDCLOS – Stéphane HAEHNEL – Patrick JEHL – Barbara KURTZMANN – François MOREL – Fabien MULIN – Guy RENOUD – Bettina TROUDE – Esther VOUILLOT

Secrétaire de séance : M. Fabien MULIN

Absents excusés : M. David BOURDIER – M. Stéphane SAUCE

Pouvoirs : M. David BOURDIER à M. Vincent FIÉTIER
M. Stéphane SAUCE à Mme Barbara KURTZMANN

Remplacement de la chaudière au bois – Attribution du marché et plan de financement :

La chaufferie bois est en panne depuis un an. Cette panne est irréparable. La Commune a donc décidé de la remplacer.

Suite à l'appel d'offres, l'entreprise BTG a été retenue, pour un montant de 121 611 € HT. Avec les études, ce projet s'élève à 137 011 € HT.

En parallèle, la Commune devrait percevoir environ 87 000 € de subventions (GBM, CCRT, SYDED), soit un reste à charge de 50 011 € HT.

Le Conseil municipal approuve l'attribution du marché relatif au travaux de remplacement de la chaudière.

Unanimité

Prêt du budget principal à destination du budget annexe « réseau de chaleur » pour le remplacement de la chaudière :

Le budget « réseau de chaleur » doit régler le remplacement de la chaudière au bois, toutefois il n'y pas de trésorerie sur ce budget.

Le budget principal va lui faire un prêt de 178 000 €. Celui-ci sera remboursable sur 2 ans, lorsque les subventions seront perçues.

Le Conseil municipal accorde un prêt du budget principal au budget annexe « réseau de chaleur ».

Unanimité

Remplacement de la chaudière bois – Amortissement des immobilisations et des subventions :

Le changement la chaudière bois est un investissement important. Le plan de financement prévisionnel permet d'obtenir un taux maximum de 65 % d'aides publiques fixé par le Contrat de chaleur renouvelable territoriale (CCRT). Il est obligatoire d'amortir ces dépenses et ces recettes, ce qui sera fait sur 20 ans à partir de 2026.

Unanimité

Budget annexe « exploitation forestière » - Décision modificative n° 2 :

Le budget forêt verse 178 000 € au budget principal

Unanimité

Budget principal – Décision modificative n° 2 :

Le budget principal reçoit 178 000 € du budget « forêt », qu'il reverse immédiatement au budget « réseau de chaleur ».

Unanimité

Budget annexe « réseau de chaleur » - Décision modificative n° 2 :

Pour régler l'achat de la nouvelle chaudière, le budget « réseau de chaleur » reçoit 178 000 € de la part du budget principal.

Les dépenses auront lieu en 2025 (achat de la chaudière bois).

Les recettes seront perçues en 2026 (subventions).

RASED – Convention avec la Commune de Saône :

La Commune de Nancray fait partie du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) basé à Saône. Ce dispositif concerne les élèves de l'école primaire (maternelle et élémentaire).

Cette affectation entraîne des frais de fonctionnement pour la Commune de Saône (locaux, matériel...). Celle-ci souhaite que les communes signataires participent financièrement à hauteur de 1€ / élève inscrit à l'école par an.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de participation financière au fonctionnement du RASED avec la Commune de Saône.

Unanimité

Remboursement de frais engagés par un-e élu-e ou un-e agent-e pour la commune :

Exceptionnellement, il peut arriver qu'un-e élu-e ou un-e agent-e soit amené-e à acheter du matériel pour la commune. Cette situation peut se produire lorsque le fournisseur n'est pas habituel, que l'ouverture d'un compte est fastidieuse et/ou qu'il y a une certaine urgence à réaliser l'achat. Lorsque cet achat se fait sur des deniers personnels, il convient de pouvoir rembourser facilement la personne sur la base d'un justificatif (facture ou ticket de caisse) pour un montant maximum de 300 €.

Le Conseil municipal accepte de rembourser un-e élu-e ou un-e agent-e pour l'achat de matériel dans une limite de 300 € sur la base d'un justificatif.

Unanimité

Forum des associations 2025, une réussite ...

Le forum des associations organisé par la municipalité depuis 5 ans est devenu un temps fort de la rentrée. Les habitants en quête d'activités, pour eux ou leurs enfants, sont toujours plus nombreux.

C'est l'occasion pour les associations de présenter leurs activités. C'est aussi un moment de convivialité où elles peuvent échanger entre elles.

Depuis 3 ans, c'est également l'occasion de remettre la Carte Avantages Jeunes offerte aux jeunes de 3 à 25 ans qui l'ont réservée préalablement auprès du secrétariat.

COTE DE MORRE : fermeture en octobre

Les travaux de sécurisation de la RD 571 – Côte de Morre vont se poursuivre cette année avec l'engagement de la deuxième phase de travaux concernant les Talus E et F débutés l'an dernier (3 phases de 4 semaines au total),

Comme annoncé au printemps dernier, et compte tenu de la fermeture par l'état de la RN 83- Côte de Larnod cet été, la fermeture de la RD 571 Côte de Morre a dû être décalée à cet automne et aura lieu :

Du lundi 6 octobre au vendredi 31 octobre 2025 dont deux semaines durant les vacances scolaires de la Toussaint

Les modalités de déviation restent identiques aux années précédentes (Voie des Mercureaux) et accès uniquement à Morre pour les riverains.

L'impact sur les transports scolaires restera prégnant pendant les 2 premières semaines, les services transports ont été prévenus très en amont pour organiser au mieux les dessertes.

BOIS : affouage et stères livrées

Inscription **jusqu'au 31 octobre 2025**. Les bulletins sont disponibles à la mairie



La vie associative et autres activités



Amicale Bouliste de Nancray

Championnat des Clubs Open (CDC-Open) à Nancray dimanche 5 octobre 2025 toute la journée à partir de 8 h 30.

Le club de Pétanque de Nancray recevra les équipes de 3^{ème} division de Baume-Les-Dames, Saône, Saint-Vit, Thisé, Valdahon et de la PFC.

Venez jouer aux JEUX DE SOCIÉTÉ Pour Petits et Grands !!!



Inscription:

<https://booking.myrezzapp.com/tr/online/booking/step/1/19095/86913>



10 EUROS La partie
+ 1 GAUFRE OFFERTE

SAMEDI 22 NOVEMBRE
de 17h30 à 22h30 Entrée gratuite

SALLE « Espace Du Vaizot »



NANCRAY

Buvette et Gôûters



Cours de Sophrologie



avec Lucie Longo

"Offrez-vous un espace pour reconnecter corps et esprit, tout en vous apportant détente et sérénité au quotidien. À travers des techniques de relaxation et de respiration, découvrez comment améliorer votre bien-être, gérer le stress et cultiver une plus grande harmonie intérieure."

Les lundis soirs de 19h à 20h à Nancray



Inscription & informations : Asso La DYNAMIQUE
06.31.40.21.60 - ladynamique.bureau@gmail.com

Bibliothèque de Nancray

Vendredi 03 octobre 2025
à 20h00



Rencontre –Dédicace
avec Pauline SALVI
Autrice de Nancray
pour son roman
« Je donne ma langue au chat »



Rendez-vous, entre amis ou préparez une soirée,
Qui donne sa langue au chat ?

Pauline est une auteure très engagée, elle aime faire connaître de bonnes œuvres, mais pas que ça, elle aime aussi écrire des histoires drôles et touchantes. Ses romans sont écrits avec beaucoup d'humour et de tendresse.

Pauline est une auteure très engagée, elle aime faire connaître de bonnes œuvres, mais pas que ça, elle aime aussi écrire des histoires drôles et touchantes. Ses romans sont écrits avec beaucoup d'humour et de tendresse.

Alors venez nombreux à cette rencontre pour découvrir les œuvres d'Assemblage avec une fois de plus la sourire et l'envie d'apprendre et de partager.

Alors venez nombreux à cette rencontre pour découvrir les œuvres d'Assemblage avec une fois de plus la sourire et l'envie d'apprendre et de partager.

Entrée libre pour tous
Contact : biblionancray25@gmail.com

Imprimé par nos soins
Ne pas jeter sur la voie publique

Cours de hatha yoga

Salle de danse, Espace du vaizot, 25360, Nancray

Tous les Mardis : de 9h30 à 11h00 A partir de septembre

55 euros par mois
1ère séance offerte

Tapis non fourni



Qu'est-ce que le hatha yoga ? Pratique qui consiste à mélanger respiration, méditation et postures pour amener harmonisation entre le corps et l'esprit

Les bienfaits :

- lacher prise et à apaiser le mental,
- développer meilleure acceptation de soi
- gagne en force et en souplesse
- diffuse l'énergie vitale dans tous les chakras et les canaux pour renforcer nos muscles et nos articulations en douceur
- améliore notre posture dans notre quotidien.

Les avantages du hatha yoga sont :

- s'adapte à tous les publics
- développe endurance, force, souplesse
- développe respiration dans chaque posture
- favorise la détente et le bien être
- s'ajuste à différents publics

Par Mélodie Martin

Pour plus d'informations : 07.50.46.47.90 ou melodie.mrt25@gmail.com